



L'ACTUALITÉ

RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE : LES CONCERTATIONS SONT LANCÉES

La Ministre du Travail a ouvert les concertations visant à réformer profondément le dispositif de l'apprentissage. Dans le même temps, les partenaires sociaux sont invités à négocier sur la formation professionnelle sur la base d'une feuille de route cadrée.

“

Il est nécessaire de libérer l'apprentissage des réglementations administratives qui brident l'offre de formation pour former plus de jeunes en alternance.”

Muriel Pénicaud

7 %

des jeunes de 16 à 25 ans sont en apprentissage, soit 400 000 jeunes, deux fois moins qu'en Allemagne.

Les réformes des deux piliers de la formation, initiale et continue, seront donc menées de front. La semaine dernière, Muriel Pénicaud a lancé les 4 groupes de travail en charge de faire des propositions qui seront examinées par la suite en réunion plénière avant de donner lieu à un rapport sur lequel s'appuiera le Gouvernement (Ministères du Travail, de l'Education et de l'Enseignement supérieur) pour rédiger un projet de loi d'ici avril prochain.

Ces groupes de travail seront animés par Sylvie Brunet, Présidente de la section Travail et Emploi au CESE. Le premier devra réfléchir aux moyens d'améliorer le parcours de l'apprenti depuis l'orientation et l'accès à l'apprentissage jusqu'à l'insertion durable dans la vie professionnelle (ce qui inclut la lutte contre les ruptures anticipées de contrat) en passant bien sûr par ses conditions de travail et de vie (logement, restauration, mobilité).

Le deuxième groupe cherchera à simplifier la vie des entreprises qui accueillent des apprentis : allègement des démarches administratives, conditions d'accueil et de formation du jeune, modalités d'accompagnement de l'entreprise, reconnaissance du maître d'apprentissage.

Un troisième groupe s'intéressera lui à la gouvernance et au financement de l'apprentissage. Il examinera les

coûts de l'apprentissage, les sources de financement, la rémunération des apprentis, les aides en vigueur et la gouvernance régionale et nationale de l'apprentissage. Une question qui suscite déjà des crispations... Les Régions ont immédiatement vigoureusement protesté, considérant que l'apprentissage est une de leurs compétences

essentielles. Il est vrai qu'elles décident de l'ouverture ou de la fermeture des CFA et qu'elles disposent aujourd'hui à leur guise de 51 % de la taxe d'apprentissage. Elles revendiquent de pouvoir assumer la totalité de la chaîne depuis l'orientation à l'emploi en passant par la formation et le développement économique. En outre, elles considèrent que la plupart des branches professionnelles sont incapables d'assumer le rôle qu'on veut leur confier...

Bref, elles en font un casus belli, ce qui promet pour la suite des concertations !

Enfin, un dernier groupe est chargé de réfléchir à l'offre de formation et de certification, au processus qualité et à l'offre de services des CFA, à la construction des certifications et à la place des branches et des partenaires sociaux à cet égard, aux liens entre les CFA et les lycées professionnels, aux passerelles entre les différentes voies de formation. Ce groupe sera animé par le directeur juridique de Centre Inffo.

**Un pré-rapport
devra être
présenté
au plus tard
le 25 janvier
2018**

(Suite p. 4)



GOUVERNEMENT

CITE : DIALOGUE DE SOURDS !

On nous promène ? La CAPEB trouve une oreille attentive chaque fois qu'elle rencontre un ministre ou un conseiller technique en charge du CITE mais, ou bien ces responsables ne savent pas transmettre les bons messages aux bonnes personnes, ou bien ils n'ont jamais eu l'intention de le faire... ou bien encore c'est Bercy qui continue à décider de tout quoi qu'il arrive !

En tout état de cause, le projet d'amendement que le gouvernement prévoit de déposer lors de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances ne correspond ni à ce que nous avons demandé avec les autres acteurs de la filière ni aux engagements du gouvernement de revoir le dispositif en concertation avec nous.

C'est même pire que tout puisque cet amendement prévoit une exclusion définitive des portes, fenêtres et volets du champ du CITE dès le 1^{er} juillet 2018 et une division par deux du taux qui leur sera applicable d'ici là et à partir du 1^{er} janvier 2018 (15 % au lieu de 30 %).

Qui plus est, pour bénéficier des 30 % au titre de 2017, les travaux devraient être achevés pour la fin de l'année. Enfin, fin 2018, les travaux portant sur les menuiseries extérieures ne bénéficieraient plus de la TVA à 5,5 %. On peut difficilement faire pire !

Dans la continuité, le Président Liébus a reçu une fin de non recevoir du Premier ministre à sa demande d'organiser une réunion avec l'ensemble des ministères concernés.

Edouard Philippe indique dans son courrier qu'il a décidé de reporter l'application des évolutions du CITE de 3 mois suite à la rencontre entre son cabinet et la CAPEB. Mais, au-delà de cette concession, le Premier ministre a confirmé « l'intention du gouvernement

d'engager les évolutions annoncées le 27 septembre dernier et de mener à bien le recentrage du CITE pour l'année 2018 » et d'ajouter : « En recentrant le soutien public sur les actions les plus efficaces au plan énergétique, et les plus cohérentes avec la transition énergétique que nous avons engagées, ces réformes traduisent pleinement les orientations du Plan climat présenté par le Gouvernement le 6 juillet dernier. ».

Le Premier ministre fait également observer que le décalage des mesures relatives au CITE représentent un effort financier pour le Gouvernement de 100 millions d'euros en 2018 et de 50 millions d'euros en 2019. Il conclut sa réponse en affirmant que ce décalage permettra aux artisans de mieux anticiper les évolutions de la fiscalité et d'en informer leurs clients avec plus de sérénité que ne l'aurait permis le texte initial du projet de loi de finances.

Le Premier ministre indique que ces évolutions ne préjugent pas des paramètres de la future prime appelée à remplacer le CITE et souligne que la CAPEB sera étroitement associée à la définition de ce nouveau dispositif. Il y a donc tout lieu de penser que le Gouvernement ne reviendra plus sur son amendement. La CAPEB persiste néanmoins et s'emploie à convaincre les parlementaires de ne pas adopter ces dispositions en l'état.

Ainsi, la CAPEB a été bernée ! L'amendement du Gouvernement est clairement inacceptable et va conduire les clients des artisans et les entreprises à des situations difficiles. Qui plus est, il est en totale contradiction avec l'objectif du même Gouvernement d'éradiquer complètement les passoires thermiques !

Enfin, comment croire maintenant à une future hypothétique concertation alors que tout est décidé aujourd'hui sans aucune concertation !

→ DÉNONCIATION DES MAUVAIS CONDUCTEURS : LA CAPEB ALERTE LE GOUVERNEMENT

Nous évoquions dernièrement la nouvelle obligation qui s'impose aux entreprises de dénoncer l'auteur d'une infraction routière, y compris si cet auteur est le chef d'entreprise lui-même lorsqu'il s'agit d'un indépendant travaillant seul.

La CAPEB a alerté Bercy pour qu'il soit rapidement remédié à cette situation absurde. Le Président Liébus a adressé un courrier au délégué à la sécurité routière pour lui demander de revoir le dispositif. « Ce qui importe, c'est que le chef d'entreprise ne remplisse qu'un seul formulaire avec paiement direct en ligne depuis son bureau, sans le contraindre à envoyer inutilement plusieurs lettres en recommandé avec AR à l'administration pour solder un dossier qui devrait l'être en quelques minutes.



ÉCONOMIE

→ HLM : LA CAPEB ET LES AUTRES ACTEURS DU BÂTIMENT APPORTENT LEUR SOUTIEN

Au cours d'une conférence de presse, la CAPEB, l'UNTEC, le Cinov et la FFB ont très officiellement annoncé leur soutien aux HLM et exprimé leur désaccord quant à la baisse des APL prévues par le Gouvernement.

Dominique Métayer, qui représentait la CAPEB à cette occasion, a fait observer que les entreprises artisanales du bâtiment sont nombreuses à travailler sur les chantiers de construction et

surtout de rénovation des HLM. Si ces organismes n'ont plus les moyens de faire des travaux, cela se traduira par autant de marchés en moins pour les entreprises, donc une perte d'activité avec toutes les conséquences que cela implique en termes d'emplois et d'investissements.

Ces dégâts pourraient ainsi contribuer, selon l'USH, à réduire de 54 000 le nombre de logements construits et à 100 000 celui des réhabilitations réalisées, soit au final, une perte

de 145 000 emplois. La CAPEB comme les autres acteurs du bâtiment ont appelé les Pouvoirs publics à revoir leur position et à engager des discussions avec les professionnels.



1,7
MILLIARD

**SI LES HLM RÉDUISAIENT
LEURS DÉPENSES DE CE MONTANT,
COMME LE DEMANDE LE
GOUVERNEMENT, LEURS
CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT
SERAIENT RÉDUITES DE 75 %.**

LOBBYING

→ DÉDUCTION FORFAITAIRE SPÉCIFIQUE : LA CAPEB DEMANDE QUE SOIT REVU LE PLFSS

Dans le bâtiment, l'emploi d'ouvriers qui sont exposés à des frais professionnels permet aux employeurs d'appliquer une déduction forfaitaire spécifique égale à 10%.

Dans ce cadre, l'assiette de calcul des cotisations est constituée par le montant total des rémunérations et des indemnités versées au titre de remboursement de frais professionnels à laquelle est appliquée la déduction forfaitaire spécifique de 10%.

Par ailleurs, l'employeur peut cumuler la déduction spécifique de 10% avec l'exonération générale des cotisations patronales lorsque l'entreprise applique cet allègement. Or l'article 8 du PLFSS prévoit que le montant de l'allègement général des cotisations sociales patronales soit calculé sur une rémunération prenant en compte un taux de déduction forfaitaire spécifique réduit d'environ un tiers par rapport au taux de la déduction normalement applicable. Cette mesure conduirait à diminuer de plusieurs

centaines d'euros et par ouvrier du bâtiment, le montant annuel de l'allègement général de cotisations patronales.

De ce fait, alors que le Gouvernement souhaite renforcer les baisses de cotisations applicables aux entreprises, cette mesure exposerait ainsi, de manière paradoxale, les entreprises du bâtiment à une augmentation !

La CAPEB a alerté les sénateurs sur cette question et 32 d'entre eux ont déposé un amendement pour remédier à ce problème.

ÉCONOMIE

→ LE NUMÉRIQUE AU CŒUR DE BATIMAT



Le numérique occupait, bien évidemment, une place centrale au Mondial du bâtiment cette année. Il faut dire que la numérisation se niche désormais à peu près partout dans la construction. Les capteurs rendent les fenêtres climatiques, permettent de détecter les fuites d'eau et de couper l'eau avec un smartphone ; les drones facilitent certains travaux de repérage ou de mise en œuvre ; l'impression 3D s'améliore, se propage et devient beaucoup plus abordable. Les majors du BTP l'utilisent déjà pour réaliser des pièces complexes. La maquette numérique permet de gagner du temps (Vinci a ainsi mis 6 mois pour réaliser l'étude de l'aéroport de Santiago du Chili quand il en aurait fallu 18 sans le BIM). Certaines entreprises du BTP s'intéressent désormais aux robots en vue d'aller plus vite et de soulager les intervenants de tâches répétitives ou pénibles.

Après avoir inauguré le salon, le Ministre du Logement Jacques Mézard a lancé officiellement la plateforme collaborative BIM adaptée au TPE/PME afin que toutes puissent utiliser ce nouvel outil et adopter ces nouvelles

façons de travailler. Cette plateforme, développée par le CSTB avec les professionnels dans le cadre du PNTB doit permettre aux professionnels de se familiariser avec les outils BIM et d'intégrer ce nouvel environnement de collaboration dans l'acte de construire. Elle doit aussi faciliter le travail en commun et les échanges des entreprises participant à l'acte de construire. Elle proposera des services publics et privés en partenariat avec des start-ups et des éditeurs de logiciel et intégrera une bibliothèque d'éléments de construction génériques, prêts à intégrer dans les maquettes numériques et définis selon les besoins de chaque acteur qui pourra les utiliser et les paramétrer selon ses besoins.

A l'occasion de ce lancement, Gilles Maillet, conseiller professionnel de l'UNA Equipement Electrique et Electro-domotique de la CAPEB, a apporté son témoignage et souligné l'intérêt et l'utilité de cette plateforme.

Le lancement officiel de cette plateforme a été suivi par la signature d'une charte d'engagement de tous les acteurs de la filière à agir pour généraliser l'usage du BIM d'ici à 2020, c'est-à-dire demain.

→ LA VALORISATION DES DÉCHETS PROMUE AU MONDIAL DU BÂTIMENT

Le Mondial du Bâtiment qui a fermé ses portes en fin de semaine dernière, a été évidemment, un moment privilégié pour faire émerger les dernières innovations ainsi que les sujets d'actualité dans les domaines de la construction.

La valorisation des déchets en est un exemple. Elle a fait l'objet d'une conférence débat à laquelle participait David Morales, Président de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation de la CAPEB aux côtés de représentants du syndicat des recycleurs du BTP, de Bouygues Construction, de Federec BTP et de la société Paprec.

Cette conférence a permis de prendre acte des progrès accomplis dans ce domaine, même s'il reste encore beaucoup à faire. La loi transition énergétique a, en effet, imposé aux distributeurs, tels Point P ou Gedimat) de reprendre les déchets de leurs clients. Mais les fabricants échappent à cette nouvelle règle tout comme les distributeurs qui accueillent indifféremment professionnels et grand public (tel que Leroy Merlin). De plus, l'organisation de cette collecte reste problématique. David Morales a ainsi

les déchèteries ne sont pas toujours proches, surtout en zone rurale. Le recyclage des déchets s'avère tout aussi compliqué. Les acteurs ne sont pas encore tous bien sensibilisés à la question. Pourtant, la clé du problème est de travailler de manière transversale. Sans doute faudrait-il également imposer aux producteurs de payer une éco-contribution, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Même si la meilleure solution pour réduire la quantité de déchets à éliminer ou à recycler est de ne pas produire, il est également nécessaire de prévoir ce recyclage au moment même de la conception du projet de construction, notamment en utilisant le BIM.

Pour sa part, la CAPEB, parfaitement consciente de ces problématiques et soucieuse d'apporter des solutions concrètes à ses adhérents, a signé un accord de partenariat avec Paprec ainsi qu'avec Recylum. A l'occasion de cette conférence, l'éco-organisme a présenté un nouveau guide pratique à l'attention des maîtres d'ouvrage pour les aider à préciser leurs attentes en matière de déchets dans le cahier des clauses techniques particulières des contrats de chantier.



UNE PLÉNIÈRE DU CSCEE MARDI



C'est sous la nouvelle présidence de Thierry Repentin que s'est tenue la réunion plénière du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique. Deux projets d'articles de loi avaient été portés à l'ordre du jour de cette réunion. Le premier portait sur l'introduction de règles de la construction reposant sur des objectifs à atteindre. Le second concernait le carnet numérique de suivi et d'entretien. Par ailleurs, les membres du CSCEE ont été invités à donner leur avis sur un projet d'arrêté concernant le règlement de sécurité relatif aux risques d'incendie et de panique dans les magasins de vente et les centres commerciaux.

LE CONSEIL NATIONAL DE L'U2P S'EST RÉUNI JEUDI

Le Conseil National de l'U2P a ouvert ses travaux par un retour sur la réunion de lancement de la concertation sur l'apprentissage et par l'examen des

propositions de la commission de l'éducation, de la formation et de l'orientation. C'est ensuite le dossier de l'assurance chômage qui a été examiné puis l'actualité parlementaire (notamment les PLF et PLFSS). Le Conseil National a ensuite évoqué la mise en place du régime unifié de retraite complémentaire puis préparé les réunions des CPRIA des 22 et 23 novembre prochains. Enfin, le Président Griset a relaté sa rencontre avec le Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre en charge du numérique.

INSTALLATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES ORDONNANCES AU TRAVAIL

Patrick Liébus a été désigné pour représenter l'U2P au sein du nouveau Comité d'évaluation des ordonnances au travail qui s'est réuni pour la première fois ce jeudi 16 novembre.

Dans le but d'évaluer la réforme du code du travail, la Ministre du travail a, en effet, confié une mission à trois personnalités reconnues pour leur expérience en matière de dialogue social et leur expertise du marché du travail (Sandrine Cazes, Marcel Grignard et Jean-François Piliard). Ces trois personnalités présideront ce Comité d'évaluation qui réunira les partenaires sociaux, des personnalités du monde académique, des parlementaires, des administrations et des membres de la société civile.

LE BUREAU CONFÉDÉRAL CLÔTURAIT CETTE SEMAINE

Les membres du Bureau confédéral devaient, ce vendredi, faire un retour sur la CNAES d'octobre et en tirer les enseignements, puis débattre des conditions de prise en charge éventuelle des formations commerciales proposées par les industriels.

Ils devaient par ailleurs envisager l'avenir des programmes d'accompagnement des entreprises (PACTE, PTNB, PRDA et FEE Bat), et regarder la situation des CAPEB départementales au regard du Bâtiment Artisanal sachant que le prochain Conseil d'administration aura à se prononcer à ce sujet.

Le Bureau confédéral devait également faire un état des lieux des cotisations, du dossier ABCD et du projet de plateforme 3.0. Enfin, devaient être évoquées les suites données aux demandes de représentativité des organisations patronales, et évidemment de la CAPEB et de la FFB. Figurait également à l'ordre du jour un point sur les propositions d'amendements formulées par la CAPEB dans le cadre de l'examen parlementaire des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale.

MÉTIERS

→ LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE TOUTES LES UNA SE SONT RÉUNIS

Suite à une première réunion en novembre 2015 et devant l'intérêt suscité par cette réunion, le Conseil des professions a décidé d'organiser un regroupement des Conseillers professionnels des UNA une fois par an.

Cette rencontre s'est déroulée la semaine dernière et a donné lieu à des échanges et débats, notamment sur le décloisonnement des métiers mais également sur des sujets transversaux tels les programmes

d'accompagnement des professionnels que sont le PTNB pour la transition numérique, le PRDA pour l'amiante et le PACTE pour la transition énergétique. La réunion a permis par ailleurs de présenter les différents types de missions susceptibles d'être confiées aux conseillers professionnels et qui peuvent varier d'une UNA à l'autre. Des conseillers ont ainsi témoigné de leurs missions au sein des commissions de normalisation, ou des commissions

d'avis techniques, ou des commissions Qualibat, ou encore au sein des commissions de révision des référentiels de formation.

La réunion s'est conclue par un tour d'horizon de la politique syndicale de la CAPEB avec le Président confédéral puis par un état des lieux sur les propositions d'offres commerciales en cours d'élaboration par les UNA dans le cadre de la future plateforme 3.0.

(Suite de la p. 1)

Si le Gouvernement semble avoir abandonné l'idée de fusionner le contrat d'apprentissage avec le contrat de professionnalisation, de vrais chambardements sont à prévoir. L'exécutif veut, en effet, revoir profondément le dispositif pour qu'il s'adresse à un plus grand nombre de jeunes et qu'il garantisse leur employabilité. C'est dans cette

logique que devraient être ouvertes de nouvelles filières, que les entreprises devraient disposer d'une capacité d'initiatives élargie et que certaines rigidités devraient être supprimées, comme l'entrée en apprentissage à n'importe quel moment dans l'année et non plus seulement en septembre.

“

**L'apprentissage :
c'était un choix de vie.
Je suis vite sorti du
système scolaire pour
devenir couvreur.”**

Patrick Liébus
(Le Parisien – 9 nov. 2017)

Crédit photo : S.O pour Batiactu, Gaëlle Magder / Atelier Diptik / CAPEB / iStockPhoto © 2017